

Déclaration du SE-UNSA  
de Loire Atlantique  
à la CAPD du 17 octobre 2016

Monsieur le directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Paritaire

Sur le plan humain, nos collègues se sentent particulièrement malmenés dans notre département depuis plusieurs mois, et les conséquences néfastes sur le plan professionnel s'en ressentent très fortement depuis la rentrée.

En effet les conséquences des dysfonctionnements du mouvement sont multiples et nous avons eu l'occasion de vous faire remonter lors de l'audience du 11 octobre les effets désastreux de vos choix depuis deux ans pour nos collègues.

Cependant nous prenons acte de votre souhait, sous la pression de l'intersyndicale et des enseignants de Loire Atlantique, de faire marche arrière et reconnaître le bien fondé de nos revendications. Nous resterons vigilants jusqu'à la publication de la note de service relative au mouvement des personnels du 1er degré.

Malheureusement, les opérations du mouvement ne sont pas les seuls points négatifs qui sapent le moral des collègues sur le terrain :

Les injonctions répétées, les tâches demandées qui ne sont pas du ressort des personnels destinataires ou les attentes des personnels de la mise à jour de leur dossier administratif, sont des sources permanentes de stress pour tous les personnels. On peut ainsi citer par exemple :

- demande à des directeurs/directrices de faire les entretiens de recrutement des EVSD (ce n'est pas dans leurs attributions)
- convocations par des IEN ou l'IA du jour pour le lendemain sans motif invoqué et sans laisser le temps aux collègues de contacter un représentant du personnel pour les accompagner comme le permet la loi.
- courriers aux IEN ou à la DRH sans réponse
- compte rendus de rendez-vous ou d'audience non envoyés aux collègues concernés

Les personnels, épuisés et lassés du peu de considération seront, pour certains en arrêt maladie.

Nous connaissons tous l'impact de ce phénomène : des dossiers sociaux qui s'aggravent d'une part, et la nécessité d'aller puiser dès maintenant dans le vivier des remplaçants d'autre part.

Comme vous l'avez annoncé lors de l'audience intersyndicale du 11 octobre, il faut absolument clarifier les procédures, les modalités de travail entre les services, les circonscriptions, les écoles et les personnels.

Sur le plan humain encore, nous accueillons des enfants allophones dans nos écoles. Nos collègues s'attèlent à leur intégration, néanmoins, ils ont besoin d'aide et de conseils pour les accompagner au mieux et pour créer le lien nécessaire avec les familles.

Au SE-UNSA, nous demandons à ce qu'une attention particulière soit portée à ce sujet.

Lors d'une audience le 15 mars 2016, le SE-UNSA vous avait interrogé sur la circulaire du 13 janvier 2016 stipulant que tout déplacement effectué pour les besoins du service doit donner lieu à un ordre de mission et ouvrir le droit à indemnisation des frais occasionnés. A ce jour, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous sommes toujours dans l'attente de la charte que vous vous étiez engagé à nous présenter lors d'une CAPD. Force est de constater que la circulaire n'est toujours pas respectée en Loire Atlantique. En effet vos services continuent de prendre le lieu le plus avantageux alors que c'est lieu réel qui doit être pris en compte.

La mise en place de nouveaux programmes pour l'école élémentaire va agir sur la nécessité de créer ou de renforcer du lien, notamment sur la liaison école / collège. Même si elle existait déjà, au SE-UNSA, nous représentons les enseignants de la maternelle au lycée : la continuité implicite entre les cycles est pour nous le fruit de concertations et de projets communs entre enseignants, qui permettront à la fois un suivi pertinent des élèves et un enrichissement professionnel. Impulsion et accompagnement sont nécessaires. Il faut guider nos collègues avec un calendrier et des conseils précis.

Ce lien entre premier et second degré prend aussi du sens avec l'ISAE à 1200 € pour les professeurs des écoles, dont les 2 premiers versements auront lieu fin octobre. C'est un combat de longue date initié il y a quelques années déjà par le seul SE-UNSA et nous sommes fiers de le voir aboutir cette année. En revanche le SE-UNSA continue de se battre pour qu'aucun personnel n'en soit écarté, notamment les enseignants référents.

Travailler ensemble en ayant une indemnité équivalente, cela paraissait évident, et c'est maintenant concret. Au SE-UNSA, nous continuerons à défendre ces valeurs humaines, de respect, d'écoute, et d'équité, pour tous les personnels, et au service des élèves.

Nous vous remercions